

LOCATION MOBIL HOME

à imprimer, remplir et nous envoyer en 2 exemplaires

Nom : Prénom :
Adresse : Ville :
Tél. : Nbre de personnes :

accepte les conditions de location ci-dessous ainsi que les tarifs et s'engage à occuper, et le « Camping St Martin » à lui réserver :

..... Caravane 3/4 pers. pour la période du après 14 h
..... MH sans sanitaire au avant 11 h
..... MH avec sanitaire

Montant total de la location : €

Versement 25 %: €

Frais de dossier : 10,00 €

Total arrhes : €

Chèques Vacances acceptés.

NB : - Le nombre maximum de personnes autorisé par location est de 4 personnes.
Eventuellement 1 personne supplémentaire sous tente peut être admise sur l'emplacement. Dans ce cas prévoir 6 € par jour en supplément.

- La taxe de séjour est perçue en sus : 0,20 € par personne et par jour.
- Par mesure d'hygiène, les animaux ne sont pas admis dans les locations

- Joindre en retour le contrat en 2 exemplaires, accompagné du règlement des arrhes, soit € par chèque à l'ordre de « Camping Saint Martin ».

Fait à le

Le propriétaire gérant

Le locataire (signature)

CONDITIONS GENERALES

- 1/ **Réservation** : - *Hors saison* : 2 jours minimum ou le week-end.
- *Saison* : 1 semaine entière (samedi 14 h au samedi 11 h)

Toute location est nominative et ne peut en aucun cas être cédée. Elle ne devient effective qu'après notre accord et après réception d'un versement de 25 % du montant du séjour + 10 € de frais de dossier.

Tout versement non accompagné des 2 contrats de location ne saurait, en aucune façon, assurer cette location. Les chèques bancaires ou chèques vacances (ANCV) devront être établis à l'ordre du « Camping Saint Martin ». Il vous sera alors adressé une confirmation. Le solde est payable à l'arrivée.

2/ **Cautionnement** : une caution de 300 € sera versée par le locataire lors de son arrivée. Cette dernière lui sera restituée le jour de son départ après déduction des frais éventuels de remise en état des lieux et de la valeur du matériel manquant ou détérioré. Une somme forfaitaire de 50 € sera retenue dans le cas où la location n'aurait pas été nettoyée le jour du départ. La remise des clefs n'interviendra qu'une fois l'inventaire dressé. **Ce dernier ne pouvant s'effectuer qu'entre 8 h et 11 h en accord avec la réception.**

3/ **Annulation** : en cas d'annulation moins d'un mois avant le début du séjour, les arrhes de 25 % resteront acquies au camping.

4/ **Non occupation** : en l'absence de télécopie du locataire précisant qu'il a dû différer la date de son arrivée, la location devient disponible 24 h après la date mentionnée sur le contrat et les sommes versées restent acquies au camping.

5/ **Tout locataire** est tenu de se conformer aux dispositions du règlement intérieur du camping. Le locataire doit obligatoirement être assuré en responsabilité civile.